

Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Jean Louis DURSAPT, Christophe JÉRONIMO et Patrice BOULLLOUD.

Absents : néant.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2014

Louis BESSON fait remarquer qu'une coquille s'est glissée dans le compte rendu de la séance précédente. S'agissant de l'indemnité d'administration et de technicité, le coefficient dont il est question est de 3 et non de 3 %. Moyennant la correction de cette coquille, le compte rendu est validé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance : les réponses étant négatives, il est passé immédiatement à l'ordre du jour.

1/ Convention entre la commune de Tarentaise et monsieur Jean-Marc GEORJON concernant un aménagement relatif au sentier des Planètes

Madame le maire explique qu'une des planètes a été implantée sur un terrain appartenant à monsieur Jean-Marc GEORJON et qu'il convient de passer convention avec lui à ce sujet. Elle présente le projet de convention qui a préalablement été envoyé aux membres du conseil et fait part de l'accord de la personne concernée.

Le conseil municipal unanime approuve alors les termes de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

2/ Convention relative à la location de la salle des fêtes pour des manifestations à caractère communal ou intercommunal

Madame le Maire rappelle que la convention relative à l'utilisation de la salle des fêtes a pris fin au 30 novembre 2014 et qu'il convient de la renouveler. La nouvelle convention, valable du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015 est inchangée par rapport à la précédente sauf en ce qui concerne le tarif de location qui passe de 79 € à 80 € par utilisation, cela pour un maximum de quatre utilisations pendant la durée de la convention.

Madame le Maire indique que Jean Louis DURSAPT a représenté la commune à la dernière assemblée générale de l'association. La question est posée de savoir si, à cette occasion, il dispose ou non d'un droit de vote. Il conviendra de se reporter aux statuts de l'association pour obtenir la réponse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins deux abstentions les termes de cette nouvelle convention et autorise madame le Maire à la signer.

3/ Réfection de l'appartement au-dessus de l'école et montant de l'indemnité d'occupation et des charges de l'appartement

Madame le Maire donne la parole à Mickaël BLACHON qui indique que, suite au départ des derniers occupants, un état des lieux a été fait et qu'il paraît souhaitable de :

- rafraîchir les murs et boucher tous les trous,
- changer la baignoire ou la rénover avec une peinture adaptée,
- changer l'évier et son placard.

Les premiers devis ont été reçus et paraissent assez élevés.

Parallèlement, suite à une demande de la bibliothèque, monsieur CINIÉRI, député de la circonscription, propose d'affecter à notre commune une partie de sa réserve parlementaire en lui attribuant une subvention de 1 000 €. Dans la mesure où les demandes de la bibliothèque concernent des dépenses de fonctionnement plutôt que d'investissement, madame le Maire propose d'utiliser cette subvention pour la réfection de l'appartement et d'augmenter par ailleurs d'autant les crédits de fonctionnement attribués à la bibliothèque en 2015.

Considérant que les travaux dans l'appartement sont quasiment indispensables, malgré leur coût, madame le Maire demande alors au conseil d'approuver la décision de procéder à cette réfection, étant entendu que la subvention prévue et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'année 2015 et que, après réception de l'ensemble des devis, elle décidera du détail des travaux. Le conseil municipal approuve alors cette décision à l'unanimité.

Madame le Maire indique alors que, dans la mesure où les travaux prendront un certain temps, il n'y a pas urgence à décider du montant des indemnités d'occupation et de charges et retire cet aspect de l'ordre du jour.

4/ Projet du Très Haut Débit de la communauté de communes des Monts du Pilat sur le territoire

Madame le Maire indique qu'elle a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour afin que le conseil municipal puisse commencer à réfléchir et que le sujet sera à nouveau mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour décision.

Elle indique que le Conseil général a décidé la mise en place de la possibilité pour tous les habitants du département d'accéder au très haut débit par fibre optique et a prévu une partie des crédits nécessaires, s'étant entendu avec les communautés de communes du département pour qu'elles prennent à leur charge le reste de la dépense. Si certaines communautés de communes ont des moyens suffisants pour cela, ce n'est pas le cas de toutes. En l'occurrence, la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) à laquelle nous appartenons estime ne pouvoir faire seule la totalité de la dépense et demande aux communes membres de participer financièrement en fonction du nombre de prises à installer, les études préalables étant prises en charge par la CCMP.

Pour chaque prise à poser chez les particuliers de Tarentaise, le coût serait de 540 €, dont 390 € pris en charge par la CCMP et 150 € à régler par la commune, soit pour un total de 304 prises un coût de 45 600 €. Cette dépense pourrait éventuellement être étalée sur plusieurs années et un montage semble même possible, sous réserve d'accord unanime des communes concernées, selon lequel la CCMP récupérerait au fur et à mesure les sommes versées normalement aux communes en provenance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

(FPIC). Mais il est clair que, dans le même temps, la commune ne pourrait pas disposer des sommes en question, ce qui ne change rien à la dépense à faire mais permet d'éviter d'avoir à réaliser un emprunt.

Un débat animé s'ouvre alors, une majorité des membres disant notamment qu'il ne faut pas rater l'occasion, que l'accès au très haut débit va devenir rapidement indispensable, que sans cela la commune perdrait la possibilité d'accueillir des entreprises ou de nouveaux habitants.

De son côté Louis BESSON, sans nier l'intérêt que cela peut avoir pour la commune et ses habitants, est plus que réticent en raison du coût qu'il estime très élevé. Il remarque que le Conseil général s'est engagé à réaliser cette opération avec l'accord des communautés de communes pour une participation financière de ces dernières, et considère qu'un refus de la commune de Tarentaise d'apporter sa contribution ne devrait pas empêcher que l'opération finisse par se réaliser dans toutes les communes de la Loire, Tarentaise y compris.

Madame le Maire rappelle que des communes se sont déjà prononcées favorablement et que refuser de participer à la dépense lui semble peu imaginable.

5/ Informations diverses

Madame le Maire donne aux membres du conseil les informations suivantes.

- Suite à l'achat de parcelles forestières nues aux Chirouzes et à Pechevasson (environ 2 ha en tout), il est nécessaire de procéder à leur reboisement. Le devis présenté par l'ONF pour un reboisement en résineux avec au moins dix pour cent de feuillus se monte à 12 360 € hors taxes mais une partie des travaux peut être effectuée par l'employé municipal, si bien qu'il resterait à financer seulement 8 950 €. Une subvention du Conseil général peut être obtenue d'un montant d'environ 3 600 € moyennant un engagement d'entretien pendant cinq ans et madame le Maire informe le conseil qu'elle va faire cette demande de subvention.
- Pierre-David MOINE rend compte de la première séance du temps périscolaire organisée par la bibliothèque en l'absence de l'animatrice théâtre. Quatre animateurs étaient présents (Martine VIOLET, Nicole NÉEL, Louis BESSON et lui-même) et les enfants se sont partagés entre un atelier de lecture silencieuse et une initiation à la langue chinoise. Tout s'est très bien passé.
- Les panneaux du sentier des Planètes ont été remis en place avec les bons supports et le sentier est redevenu complètement opérationnel.
- Un petit spectacle, offert par l'association des parents d'élèves (APE) et la municipalité va être offert aux enfants de l'école mardi 16 décembre. Que l'APE en soit remerciée.
- Les vœux du maire seront présentés à la population samedi 10 janvier à 10 heures 30 et seront suivis d'un apéritif offert par la commune puis du traditionnel repas des retraités.
- Le prochain bulletin municipal devrait être mis dans les boîtes aux lettres courant janvier.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la séance est alors levée à 21 heures 45.

Affiché le 19 décembre 2014
Le Maire
Évelyne ESTELLÉ